

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
AKIKI	ROLAND	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2015-09-01
ALLARD	JOANNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-28
AMINE	FATIMA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-25
ANDRIEUX	DOMINIQUE	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2015-09-01
ARCAND	CELINE	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-01
ARSENAULT	EMMANUEL	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-13
BABAN	ANCA	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2015-09-03
BAZIN	ALEXANDRA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-24
BEAUDIN	REJEAN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-07-31
BEAUDRY BESSETTE	DAVID	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2015-08-27
BEAULIEU	MICHELINE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-07-16
BEAUSEIGLE	MAXIME	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2015-09-01
BECHARD	BOB	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-02
BELANGER	YVES	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-09-09
BELANGER	GUYLAINE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-09-01
BELANGER	ISABELLE	CONSULTANTS C.S.T. INC.	2015-08-31
BERNARD	FRANCINE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-28
BLANCHETTE	MARIE-JOSEE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-12
BLONDEAU	DIANE	LAKEROAD GESTION D'ACTIFS INC.	2015-08-24
BLOUIN	PIERRE-OLIVIER	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-27
BOLDUC	STEPHANE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-28
BORDUAS	ISABELLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-28

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
BOUCHER	MELANIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-21
BOUCHER	CHANTALE	PLACEMENTS MANUVIE INCORPOREE	2015-09-09
BOUNAGUI	YOUSSEF	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2015-09-01
BOURQUE	JOSIANE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-25
BRAZIER	DANIEL	GE MARCHES FINANCIERS (CANADA) LTEE	2015-08-21
BRETON	JULIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-04
BROCHU	MATHIEU	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-31
BRUNELLE	SYLVIE	LA CAPITALE, SERVICES CONSEILS INC.	2015-09-03
BRUNET	LINDA	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-24
CAREAU	MARC-ANTOINE	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2015-09-09
CARIGNAN	CHANTAL	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-28
CHAMI	MAJD	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2015-09-08
CHAPADOS-CHIASSON	JIMMY	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2015-09-09
CHARBONNEAU	MARIE-ÈVE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-12
CHAREST	MARIE-MIHEL	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-08-26
CHARLEBOIS TEJEDA	JULIEN	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2015-08-17
CHARLES	NADINE	INVESTISSEMENTS EXCEL INC.	2015-09-04
CHBANI	AMINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-02
CHEN	DI	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2015-08-28
CHOUCINO	CANDIDO	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2015-09-01
CHOUINARD	ADAM	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-09-04
CLARK	ANDREW XAVIER	SCOTIA CAPITAUX INC.	2015-09-04
COLLIN	RUDY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-28
CORNEAU	NATHALIE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-18
COTE	JOCELYN	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2015-09-10

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
DAOUD	RUDAINA	MANULIFE SECURITIES INVESTMENT SERVICES INC.	2015-09-09
DAOUST	LYNE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-31
DE MELO	RENATA	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2015-08-17
DE PASSILLE	JEAN-MICHEL	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2015-08-24
DELAROSBIL	CINDY	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-07-31
DEMERS	CELINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-04
DENIS	GWENNAEL	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-24
DESCHAMPS	FRANÇOIS	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2015-08-18
DESCHENES	ALEXANDRA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-18
DESJARDINS	PIERRE-LUC	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2015-08-24
DESMARAIS	GILLES	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-27
DUBE	ISABELLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-31
DUBUC	FRANCINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-09
DUFOUR-THERRIEN	FRANÇOISE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-28
DUPUIS	MARIE-HELENE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-27
ELJARRAT	SEBASTIEN	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-14
FADLON	VICTOR	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2015-08-23
FALIH	ASMAA	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2015-09-09
FARES	DENISE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2015-07-20
FAUTEUX	KATHLEEN	GESTION UNIVERSITAS INC.	2015-08-28
FLAMAND	DANIELLE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-09-01
FLEURY	MICHAËL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-31
FORTIER SIMARD	ANTOINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-04
FRIGON	PATRICK	GESTION DE PATRIMOINE INTEGRALIS INC.	2015-08-31
GAGNE	JEAN-FRANÇOIS	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-25

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
GAGNON	CLAUDINE	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2015-09-10
GAGNON	BRIGITTE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-09-01
GAGNON	ANDREA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-28
GALLET	CELINE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-09-05
GAUDET	JEAN-PIERRE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-03
GAUTHIER	JEAN-FRANÇOIS	GESTION UNIVERSITAS INC.	2015-09-02
GAUTHIER	LIONEL	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2015-09-10
GAUTHIER	SONIA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-01
GAUVIN	BENOIT	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-11
GELINAS	DANIELLE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-09-01
GHANNAMY	ANTOINE	WFG SECURITIES INC.	2015-07-24
GHARBI	LAMIA	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2015-09-14
GHARZOUZI	ZEINA	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2015-09-01
GIACHETTI	MANON	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-27
GNINZE BIYOGHE	VANYNA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-11
GOSSELIN	ANNABEL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-26
GOYETTE	MATHIEU	FINANCIERE BANQUE NATIONALE INC	2015-07-20
GRABOWSKI	THOMAS	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2015-09-08
GUAY	CARMEN	GESTION UNIVERSITAS INC.	2015-08-19
GUAY	THOMAS	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2015-08-27
GUESMIA	RACHIDA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-01
HAMILTON	AUDREY	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2015-09-09
HARVEY	FRANCE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-21
HEBERT	FRANÇOIS	INVESTISSEMENTS EXCEL INC.	2015-08-21
HENRY	JANE ANN	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-24

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
HIVON-VAILLANCOURT	FELIX	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-28
HOGUE	SYLVIE	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2015-08-24
HOUDE	MICHEL	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2015-08-31
HOULE	JORDAN	SCOTIA CAPITAUX INC.	2015-09-03
HUOT	MARIO	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-04
IDRIS ILTIRE	KADIR	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-21
IFTIKHAR	SALEHA	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-28
ISNOR	SUSAN	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2015-08-28
KAABOUCH	MOHAMED JR.	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2015-07-31
KALOGRIOPOULOS	JOHN	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-31
KHOURY	GEORGES	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2015-09-08
KOTSOPOULOS	KONSTANTINOS	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2015-08-23
L'ITALIEN	ANNY	VALEURS MOBILIERES DESJARDINS INC.	2015-09-07
LABBACI	ABBES	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2015-09-04
LAFLAMME	CAROLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-21
LAFRANCE	LISE	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2015-08-31
LAGNIKA	OLAKOUN KHAFF	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-05-29
LAMPRON	SYLVIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-08
LANDRY	JONATHAN	VALEURS MOBILIERES BANQUE LAURENTIENNE INC.	2015-09-09
LANGFORD	CATHERINE	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2015-08-31
LANGLOIS	DANIEL	MERICI SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-16
LANTHIER	CHANTAL	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-27
LAPIERRE	OLIVIER	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2015-08-31
LAROCHELLE	LOUIS-PHILIPPE	RBC DOMINION VALEURS MOBILIERES INC.	2015-08-31
LASNIER	ANNIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES	2015-09-04

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
		FINANCIERS INC.	
LATREILLE	FRANCE	GESTION UNIVERSITAS INC.	2015-09-08
LAVOIE	MARC OLIVIER	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-08-25
LEGARE	DANIELLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-10
LEGRAND	MARC-ANDRE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-27
LEONARD	GILLES	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-26
LEVEILLEE	VALERIE	GESTION UNIVERSITAS INC.	2015-08-27
LEVESQUE	PATRICK	BEAUDOIN, RIGOLT & ASSOCIES INC.	2015-08-31
LEVESQUE	DOMINIC	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2015-09-03
LEVESQUE	GUILLAUME	PLACEMENTS CIBC INC.	2015-09-10
LI KO LUN	KANE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-10
LORD	JEREMIE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-27
LUCA	MARIA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-01
MAISONNEUVE	DENISE	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2015-09-01
MALEK	ABDELAZIZ	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2015-08-27
MARCOUX	ANDRE	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-31
MARTEL	YVETTE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-27
MARTIN	JOSEE SANDY	PLACEMENTS CIBC INC.	2015-09-09
MARTIN	VERONIQUE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-07
MEILLEUR	JOSIANE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2015-09-04
MENARD	MICHAEL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-12
MONCORGER	BILLIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-04
MONTESI	JOHN	GE CAPITAL MARKETS (CANADA) LTD./GE MARCHES FINANCIERS (CANADA) LTEE	2015-08-24
MORELLA	NADIA	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2015-08-25
MORGAN	NANCY	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2015-08-24
MORIN	KARINE	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE	2015-08-31

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
		(CANADA) INC.	
MORIN LEVESQUE	CHRYSTEL	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-14
NICOLE	ANNE-MARIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-26
NKOMA	MAGALIE	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2015-08-06
O'ROURKE	JASON	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2015-08-31
OUCHATER	MUSTAPHA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-09-10
OUEDRAOGO	BALGUISSA	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2015-08-28
OUELLET	CONRAD	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-09-09
OUELLETTE	FRANÇOIS	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-09-08
OURAHMOUNE	OUIZA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-04
PACE	ENRICO	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2015-08-29
PAQUIN	JULIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-02
PAVLOVA	EKATERINA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-11
PAYET	GILLES	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-09-10
PERRON	ANDRE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-21
PICARD	FREDERIC	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2015-08-28
PICARD MATTE	BRIAN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-25
POIRIER	STEPHANIE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-28
PROULX	JASON	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-20
PROVENCHER	PASCALE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-09
RACIOPPOLI	RICHARD	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE INVESTISSEMENTS INC.	2015-09-14
RANIA	DAVID	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2015-09-04
RAYMOND	JULIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-27
REBER	VANESSA	GESTION UNIVERSITAS INC.	2015-08-26
RICHER	WILLIAM	TWMG INC.	2015-09-02
RICHER	JEAN-MARC	DESJARDINS CABINET DE SERVICES	2015-08-31

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
		FINANCIERS INC.	
RIVEST	STEPHANE	FINANCIERE BANQUE NATIONALE INC	2015-09-03
ROCHELEAU	SYLVIE	FINANCIERE BANQUE NATIONALE INC.	2015-08-28
RODRIGUE	MARIE-EVE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-09-14
ROULEAU	SYLVAIN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-11
ROUSSEAU	ÉTIENNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-27
ROUX	ISABELLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-11
ROY-LEHOUX	FRANCINE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-09-02
SALVAIL	VERONIQUE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-24
SANGARE	AIDA CECILE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-04
SANSREGRET	JOSEE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-31
SCHIMANSZKY	FREDERIC	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2015-09-11
SEJOUR MCGREGOR	DIEUNETTE	FONDS D'ETUDES POUR LES ENFANTS INC.	2015-08-26
SOHMER	REBECCA	KNOWLEDGE FIRST FINANCIAL INC./LA PREMIERE FINANCIERE DU SAVOIR INC.	2015-08-24
SOLARI	CARL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-27
ST-PIERRE	MARC	GESTION DE PATRIMOINE INTEGRALIS INC.	2015-08-21
TAILLON	ISABELLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-28
TEJADA FLORES	FRANKLIN	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2015-09-14
THERRIEN	JEAN-FRANÇOIS RENE	VALEURS MOBILIERES DESJARDINS INC	2015-09-07
THIBAUT	SARA	VALEURS MOBILIERES DESJARDINS INC.	2015-08-28
TREMBLAY	DAVID	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-28
TREMBLAY	KARINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-28
UNELL	TROY	GE CAPITAL MARKETS (CANADA) LTD./GE MARCHES FINANCIERS (CANADA) LTEE	2015-08-21

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
URIBE	JORGE ENRIQUE	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2015-08-27
VALLEE	FREDERIC	GESTION UNIVERSITAS INC.	2015-08-13
VEILLETTE	MANON	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2015-08-24
VENARDOS	MARIA	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2015-08-28
VOYER-SIROIS	ANNE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-08-25
WARNONGBRI	REUBEN	PLACEMENTS CIBC INC.	2015-08-28
WEBER CRACIUNESCU	MONICA	PLACEMENTS CIBC INC.	2015-09-11
WILSON	SIMON	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-08-25
WOLFE	KATHLEEN	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2015-08-31
YVON	NICOLAS	GESTION FINANCIERE ASSANTE LTEE	2015-08-25

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veuillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, et les mentions spéciales, de C et E.

Disciplines et catégories de disciplines

Mentions spéciales

1a Assurance de personnes

C Courtage spécial

1b Assurance contre les accidents ou la maladie

E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché

2a Assurance collective de personnes

2b Régime d'assurance collective

2c Régime de rentes collectives

3a Assurance de dommages (Agent)

3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)

3c Assurances de dommages des entreprises (Agent)

4a Assurance de dommages (Courtier)

4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)

4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)

5a Expertise en règlement de sinistres

5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers

5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises

6a Planification financière

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
100326	ANDRÉ, MAXAN SAMUEL	1a, 4b	2015-09-11
100763	AUDET, ALBERT	2a	2015-09-10
103234	BIRON, ALEXANDRE	1a	2015-09-14
104931	BOXER, MICHAEL ARTHUR S.	1a, 2a, 4a, E	2015-09-11
111850	ÉTHIER, PIERRE	1a, 2c	2015-09-14
113832	GAUDET, JEAN-PIERRE	6a	2015-09-09
119584	LAROCHELLE, LOUIS-PHILIPPE	1a	2015-09-10
120629	L'ÉCUYER, DENIS MICHEL	5a	2015-09-15
127245	PLANTE, JOSÉE	4b	2015-09-14
128437	RAYMOND, LYNE	1a	2015-09-15
129655	ROUX, ISABELLE	6a	2015-09-14
130645	SÉGUIN, DANIELLE	6a	2015-09-15
130800	SHEA, JOHN WAYNE	4a	2015-09-09
133065	TREMBLAY, MARTINE	4a	2015-09-11
133187	TREMBLAY, SYLVIE	5a	2015-09-09

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
134653	WOLFE, KATHLEEN	6a	2015-09-10
135742	CHAMBERLAND, DENNIS	5a	2015-09-10
137158	ISABELLE, HÉLÈNE	5a	2015-09-15
138822	ROBERT, ANDRÉ	3b	2015-09-15
142131	TEODORESCU, FLORIN	3b	2015-09-10
146735	DESCHAMBAULT, ANDRÉ	4a	2015-09-15
147437	GUILLEMETTE, MARYSE	3b	2015-09-09
150691	BOLDUC, STÉPHANE	6a	2015-09-10
153797	ISNOR, SUSAN	1a	2015-09-09
156393	RIVARD, SOPHIE	3b	2015-09-14
159217	MCDONALD, NANCY	4b	2015-09-15
160899	ROY, CAROLE	4a	2015-09-15
161095	SOLOMON, MARIE-EVE	5b	2015-09-11
164663	CHANTAL, LUCIE	4b	2015-09-15
164731	QUACH, SEAM	3b	2015-09-15
166060	DUBÉ, GENEVIÈVE	4b	2015-09-14
171307	MARTIN, JOSÉE SANDY	6a	2015-09-15
174296	SASSEVILLE, GUY	2c	2015-09-10
174405	ROY, MARIE-JOSÉE	5b	2015-09-09
176766	VAILLANCOURT BOUCHARD, KEVIN	5a	2015-09-09
177002	BOUCHER, JULIE	3a	2015-09-15
177640	BEAUDOIN, MYRIAM	1a	2015-09-11
181867	GUAY ROUSSELLE, ANNONCIA	4b	2015-09-09
182495	FLORES DAIGNEAULT, ALEJANDRO	3b	2015-09-10
187709	CHOUINARD, ADAM	6a	2015-09-11
188411	GARCEAU, JOELLE	4a	2015-09-09
189030	VEILLEUX, ISABELLE	3b	2015-09-14
189728	DJELO-OMEYAMBA, DJELLY	4b	2015-09-14
190238	AKIKI, ROLAND	6a	2015-09-09
190967	BÉCHARD, BOB	6a	2015-09-10
191567	LEMELIN, ANNE-MARIE	3b	2015-09-14
194949	PICARD, OLIVIER	5a	2015-09-11
195018	THIBEAULT, JESSICA	4b	2015-09-09
195149	DOURAIDI, IKRAM	1a	2015-09-10
195677	AGIER, SHEWA	4b	2015-09-09

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
197583	BLAY, MATHIEU	3b	2015-09-11
198785	PETIT, WESMARLY	4b	2015-09-11
198936	BABAN, ANCA	6a	2015-09-10
198949	PLANTE, LUDOVIC	4a	2015-09-14
202397	LEVESQUE, DOMINIC	1a	2015-09-09
204257	CROTEAU, ANDREE	1a	2015-09-11
204460	PELLETIER, VINCENT	1a	2015-09-11
204850	HAMILTON, AUDREY	1a	2015-09-11
205186	THIVIERGE, STEPHANIE	1a	2015-09-11
205556	CHAPADOS-CHIASSON, JIMMY	1a	2015-09-11
205722	GNOAN, AMBROISE	1a	2015-09-11
205760	SCHIMANSZKY, FREDERIC	1a	2015-09-14
205858	PELLETIER, SYLVIE	3b	2015-09-15
205956	LUSSIER, JULIE	4b	2015-09-15
206613	VIENS, DANICK	1a	2015-09-11
206696	BOUCHARD, JEAN-PHILIPPE	1a	2015-09-15
207747	NOLIN, SÉBASTIEN	4c	2015-09-11
208511	DERY, VINCENT	1a	2015-09-14
208728	CARIGNAN, JIMMY-LEE	1a	2015-09-14
208763	RUEL, MARC-GABRIEL	1a	2015-09-11
209477	DODERO GALLIANI, NATALIA	4b	2015-09-11
210189	O CONNOR, SHAUN	4b	2015-09-11

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
TACTEX GESTION D'ACTIFS INC.	Magill	Brendan	2015-08-28
PAVILLION GLOBAL MARKETS LTD.	Arokium	Francis Bernard	2015-09-10

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
TACTEX GESTION D'ACTIFS INC.	Magill	Brendan	2015-08-28
R.E.G.A.R. GESTION PRIVÉE INC.	April	Réjean	2014-12-30
R.E.G.A.R. GESTION PRIVÉE INC.	Pedneault	Christian	2015-04-30

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
TACTEX GESTION D'ACTIFS INC.	Magill	Brendan	2015-08-28
R.E.G.A.R. GESTION PRIVÉE INC.	April	Réjean	2014-12-30
R.E.G.A.R. GESTION PRIVÉE INC.	Pedneault	Christian	2015-04-30

3.5.2 Les cessations d'activités

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
500415	LYNE RAYMOND	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2015-09-15
502934	GROUPE ACTION FINANCIÈRE (ESTRIE) INC.	Assurance de personnes	2015-09-09
505037	BIBIANE CHÉNARD	Assurance de personnes	2015-09-09
508294	MARCO GAUVIN	Assurance de personnes	2015-09-11

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
513106	ASSURANCES ROBERT DROLET INC.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Assurance de dommages	2015-09-09
514510	FINANCIÈRE ETHICOR BOULOS INC.	Assurance de personnes	2015-09-15
515991	IKRAM DOURAIDI	Assurance de personnes	2015-09-10
601159	JIMMY-LEE CARIGNAN	Assurance de personnes	2015-09-14

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
AON HEWITT INVESTMENT MANAGEMENT INC.	Struthers	Ian	2015-09-10
AON HEWITT INVESTMENT MANAGEMENT INC.	Gaffney	Anthony	2015-09-10
AON HEWITT INVESTMENT MANAGEMENT INC.	Ashoor	Moataz	2015-09-10
ARC FINANCIAL CORP.	Seasons	Christopher	2015-09-10
BMO INVESTISSEMENTS INC.	Lazaris	Afrodete	2015-09-01
FOND DE GESTION TREZ CAPITAL SOCIETE EN COMMANDITE	Vorwaller	Gregory	2015-09-09
INVESTISSEMENTS GESTION D'ACTIFS MANUVIE INC.	Seghezzi	Alan	2015-09-04
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	Champagne	Claudia	2015-09-09
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	Lafleur	Claude	2015-09-09

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
AON HEWITT INVESTMENT MANAGEMENT INC.	Struthers	Ian	2015-09-10
AON HEWITT INVESTMENT MANAGEMENT INC.	Gaffney	Anthony	2015-09-10
AON HEWITT INVESTMENT MANAGEMENT INC.	Ashoor	Moataz	2015-09-10

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
BAILLIE GIFFORD OVERSEAS LIMITED	Sigaroudinia	Kave	2015-09-01
MONEGY, INC.	Yung	Flora	2015-09-03

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
AON HEWITT INVESTMENT MANAGEMENT INC.	Struthers	Ian	2015-09-10
AON HEWITT INVESTMENT MANAGEMENT INC.	Gaffney	Anthony	2015-09-10
AON HEWITT INVESTMENT MANAGEMENT INC.	Ashoor	Moataz	2015-09-10
BMO INVESTISSEMENTS INC.	Lazaris	Afrodete	2015-09-01
FOND DE GESTION TREZ CAPITAL SOCIETE EN COMMANDITE	Vorwallar	Gregory	2015-09-09
BAILLIE GIFFORD OVERSEAS LIMITED	Sigaroudinia	Kave	2015-09-01

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
601432	9327-3175 QUÉBEC INC.	Dominic Thérout	Expertise en règlement de sinistres	2015-09-11
601431	FRANÇOIS SICOTTE SERVICES FINANCIERS INC.	François Sicotte	Assurance de personnes	2015-09-10
601429	SERVICES FINANCIERS FRANÇOIS ROUSSEAU INC.	François Rousseau	Assurance de personnes	2015-09-10
601428	ASSURANCES SYLVIE CHANDONNET INC.	Sylvie Chandonnet	Assurance de dommages	2015-09-10

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.7.1 Autorité

G.L. SERVICES FINANCIERS INC.
A/S MONSIEUR GÉRARD LEGAULT
182, RUE SAINT-CHARLES OUEST
1ÈRE ÉTAGE
LONGUEUIL (QC) J4H 1C9

No de décision : 2015-CI-1044146
No d'inscription : 505041
No de client : 2000432220

Décision

(article 115.2 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D-9.2

LES FAITS CONSTATÉS

1. G.L. SERVICES FINANCIERS INC. est inscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), no 505041, dans la discipline listée ci-dessous. À ce titre, il est assujéti à la Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D 9.2 (la « LDPSF »);
 - assurance de personnes
2. Le dirigeant responsable de G.L. SERVICES FINANCIERS INC. est Gérard Legault;
3. G.L. SERVICES FINANCIERS INC., n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, pour la discipline de l'assurance de personnes, et ce, depuis le 1er avril 2015;
4. Le 31 mai 2015, l'Autorité a envoyé à G.L. SERVICES FINANCIERS INC., par poste certifiée; l'avis prévu à l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ, c. J-3, dans lequel il est mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle. G.L. SERVICES FINANCIERS INC., avait jusqu'au 19 juin 2015.
5. Le 22 juillet 2015, un agent de conformité de l'Autorité a tenté de joindre Gérard Legault. L'agent lui a laissé un message sur sa boîte vocale;
6. Le 23 juillet 2015, un agent de conformité de l'Autorité a eu une conversation téléphonique avec Gérard Legault. Ce dernier a confirmé à l'agent qu'il avait vendu son cabinet. La même journée, l'agent a envoyé par courriel à Gérard Legault un formulaire de changement au dossier;
7. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de G.L. SERVICES FINANCIERS INC.;

LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. G.L. SERVICES FINANCIERS INC. a fait défaut de respecter l'article 83 de la LDPSF en omettant de transmettre à l'Autorité la preuve qu'il maintenait une assurance de responsabilité professionnelle conforme aux exigences;
2. G.L. SERVICES FINANCIERS INC. a fait défaut de respecter l'article 10 du Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome, RLRQ, c. D-9.2, r. 15, en omettant de fournir une preuve du maintien de l'assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome, RLRQ, c. D-9.2, r. 2;
3. G.L. SERVICES FINANCIERS INC. a fait défaut de respecter l'article 29 du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome, RLRQ, c. D-9.2, r. 2, en omettant de fournir un contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du cabinet et qui répond à ces exigences.

LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER DES OBSERVATIONS ÉCRITES ET DE PRODUIRE DES DOCUMENTS À L'APPUI DE CELLES-CI

Dans son avis, l'Autorité donnait à G.L. SERVICES FINANCIERS INC. l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 19 juin 2015.

Or, le 19 juin 2015, l'Autorité n'avait reçu, de la part de G.L. SERVICES FINANCIERS INC., aucune observation écrite ou document qui aurait pu lui expliquer les motifs pour lesquels G.L. SERVICES FINANCIERS INC. a fait défaut de respecter ses obligations d'assurance de responsabilité.

Dans les circonstances, l'Autorité rend sa décision.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115.2 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$ pour chaque contravention lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions des articles 81, 82, 83 ou 103.1 ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la présente loi ou à l'un de ses règlements. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 ou 103.1 lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas »;

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 83 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement, pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. Il doit aussi s'assurer que tout représentant qui agit pour son compte sans être un de ses employés est couvert par une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, qu'il a acquitté la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin »;

CONSIDÉRANT l'article 10 du Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome, RLRQ, c. D-9.2, r. 15, qui se lit comme suit :

« Pour maintenir son inscription, un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome doit :

(...)

2° dans les 45 jours de la demande de l'Autorité, lui transmettre annuellement :

a) (...) une preuve du maintien de l'assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome (c. D-9.2, r. 2);

b) dans le cas d'un cabinet, une preuve que tout représentant qui agit pour son compte sans être à son emploi est couvert par une assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur l'exercice des activités des représentants (c. D-9.2, r. 10);

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome, RLRQ, c. D-9.2, r. 2, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

(...)

b) 1 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 2 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

(...)

b) 10 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 25 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

a) dans le cas du cabinet, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses activités ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou les stagiaires des représentants dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

- e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser l'Autorité de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;
- f) l'assureur doit aviser l'Autorité dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;
- g) l'assureur doit aviser l'Autorité de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

- 1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;
- 2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;
- 3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...) »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de G.L. SERVICES FINANCIERS INC. dans la discipline listée ci-dessous, jusqu'à ce que le cabinet se soit conformé au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur et en acquittant la pénalité administrative;

- assurance de personnes

IMPOSER à G.L. SERVICES FINANCIERS INC. la pénalité suivante :

Une pénalité de 500 \$, répartie comme suit :

- 250 \$ pour ne pas avoir respecté l'article 83 de la LDPSF en omettant de transmettre à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité professionnelle conforme aux exigences. Cette pénalité sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de la décision.
- 250 \$ pour ne pas s'être conformé à l'obligation de dépôt de documents prévue à l'article 10 du Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome, RLRQ, c. D-9.2, r. 15. Cette pénalité sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de la décision.

Et, par conséquent, que G.L. SERVICES FINANCIERS INC. :

Cesse d'exercer ses activités.

Acquitte la pénalité administrative et s'assure de maintenir une assurance de responsabilité conforme aux exigences pendant toute la validité de son inscription.

La décision prend effet immédiatement.

Fait à Québec le 2 septembre 2015.

Antoine Bédard
Directeur de la certification et de l'inscription

9212-5095 QUÉBEC INC.
A/S MADAME HENRIETTE BICHAÏ
3773, BOUL DE LA CÔTE-VERTU
SUITE 460
SAINT-LAURENT (QC) H4R 2M3

No de décision : 2015-CI-1044774

No d'inscription : 514370

No de client : 2001126425

DÉCISION

(article 115.2, Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D 9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

Le 29 juillet 2015, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») signifiait à l'encontre de 9212-5095 QUÉBEC INC. un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ c. J-3, préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115.2 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D-9.2 (la « LDPSF »).

L'avis à 9212-5095 QUÉBEC INC. établit les faits constatés et les manquements reprochés à ce dernier de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. 9212-5095 QUÉBEC INC. détient une inscription auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») dans la discipline listée ci-dessous, portant le no 514370, et, à ce titre, est assujéti à la Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D-9.2 (la « LDPSF »);
 - assurance de personnes
2. La dirigeante responsable de 9212-5095 QUÉBEC INC. est Henriette Bichai;
3. 9212-5095 QUÉBEC INC. n'a pas, à ce jour, fait parvenir l'ensemble de ses documents de maintien d'inscription pour l'année 2014, prescrits par règlement;
4. Le 29 avril 2015, un agent de certification de l'Autorité a envoyé par courrier une correspondance à 9212-5095 QUÉBEC INC. demandant de compléter et signer l'annexe B. Un délai jusqu'au 13 mai 2015 était accordé pour transmettre le document ;
5. Le 4 juin 2015, un agent de certification de l'Autorité a envoyé par courrier un rappel à 9212-5095 QUÉBEC INC. demandant de compléter et signer l'annexe B. Un délai jusqu'au 26 juin 2015 était accordé pour transmettre le document ;

6. Le 29 juillet 2015, l'Autorité a envoyé à 9212-5095 QUÉBEC INC., par poste certifiée, l'avis prévu à l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ, c. J-3, dans lequel il était mentionné de transmettre ses documents de maintien d'inscription dans les 15 jours. Dans ce cas, le cabinet avait jusqu'au 13 août 2015.

MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. 9212-5095 QUÉBEC INC. a fait défaut de respecter l'article 10 du Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome, RLRQ, c. D-9.2, r. 15, en omettant de fournir les documents prescrits par règlement;

2. 9212-5095 QUÉBEC INC. a fait défaut de respecter l'article 115.2 de la LDPSF en omettant de déposer des documents prévus par la réglementation;

LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER DES OBSERVATIONS ÉCRITES ET DE PRODUIRE DES DOCUMENTS À L'APPUI DE CELLES-CI

Dans son avis, l'Autorité donnait à Destinataire l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 13 août 2015.

Or, le 13 août 2015, l'Autorité n'avait reçu, de la part de 9212-5095 QUÉBEC INC., aucune observation écrite ou document qui aurait pu lui expliquer les motifs pour lesquels 9212-5095 QUÉBEC INC. a fait défaut de respecter l'article 10 du Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome l'article 115.2 de la LDPSF.

Dans les circonstances, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115.2 de la Loi sur la distribution, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$ pour chaque contravention lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions des articles 81, 82, 83 ou 103.1 ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la présente loi ou à l'un de ses règlements. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 ou 103.1 lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 10 du Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome, RLRQ, c. D-9.2, r. 15, qui se lit comme suit :

« Pour maintenir son inscription, un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome doit :

(...)

2° dans les 45 jours de la demande de l'Autorité, lui transmettre annuellement :

a) (...) une preuve du maintien de l'assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome;

b) dans le cas d'un cabinet, une preuve que tout représentant qui agit pour son compte sans être à son emploi est couvert par une assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur l'exercice des activités des représentants;

c) dans le cas d'un cabinet qui agit par l'entremise d'un courtier en assurance de dommages autorisé à agir à titre de courtier spécial, une copie du cautionnement conforme aux exigences du Règlement sur le courtage spécial en assurance de dommages;

(...)

e) une liste à jour, par discipline, des nom et adresse résidentielle des représentants par l'entremise desquels le cabinet ou la société autonome exerce ses activités en indiquant, dans le cas d'un cabinet, ceux qui sont à son emploi et ceux qui agissent pour son compte sans être à son emploi et, dans le cas d'une société, ceux qui sont ses associés et ceux qui sont à son emploi;

f) le cas échéant, les nom et adresse résidentielle de toutes les personnes qui sont à son emploi et qui sont visées par l'article 547 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers;

g) une déclaration signée par chacun des administrateurs et dirigeants du cabinet ou des associés d'une société autonome, selon le cas, confirmant s'ils sont dans l'une des situations visées au paragraphe 16 de l'article 2 ou au paragraphe 10 de l'article 6;

h) le cas échéant, une déclaration signée par le représentant autonome ou, dans le cas d'un cabinet ou d'une société autonome, par la personne autorisée à signer la demande d'inscription confirmant qu'il n'est survenu aucun changement de circonstances affectant la véracité des renseignements fournis à l'Autorité;

(...). »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...) »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que la LDPSF et ses règlements soient respectés;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de 9212-5095 QUÉBEC INC. dans la discipline listée ci-dessous, jusqu'à ce que 9212-5095 QUÉBEC INC. se soit conformé à la présente décision en transmettant l'annexe B et en acquittant la pénalité administrative;

- assurance de personnes

IMPOSER à 9212-5095 QUÉBEC INC. une pénalité globale de 500 \$, laquelle sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de la décision;

Et, par conséquent, que 9212-5095 QUÉBEC INC. :

Cesse d'exercer ses activités;

Acquitte la pénalité administrative;

La décision prend effet immédiatement.

Fait à Québec le 2 septembre 2015.

Antoine Bédard
Directeur de la certification et de l'inscription

3.7.2 BDR

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

Aucune information.

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.